Semaine 5, - Janvier 2015
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

AVENIR DES PCE

Lors du CTL du 15 janvier 2015, reporté au 20, suite au boycott des organisations syndicales, a été abordée la gestion des PCE. Dans son analyse la DRFiP44 nous a indiqué que la diversité des missions des PCE nécessitait une réflexion sur leur organisation.

Suite à un état des lieux, il est proposé de notamment modifier le circuit des fiches 3909, de mettre en place un calendrier de traitement des dossiers DFE communs aux 4 PCE et d'un calendrier commun de cadencement des opérations de CFE, de réactualiser la GAR MEDOC, ...

Un protocole départemental entre PCE et SIE va être étudié par un groupe de travail. Une expérimentation va par ailleurs être menée entre le PCE1 et 2 SIE de Nantes (Sud-Est et Ouest) sur l'utilisation de l'outil alerte d'Alpage.

Existe-t-il une autre réorganisation de plus grande envergure derrière tout ça ? Nous en saurons peut-être un peu plus puisque nous sommes conviés à une réunion le 30 janvier (vendredi) sur "*l'évolution des structures des services fiscaux* **(!)** *et des implantations immobilières de l'arrondissement de Nantes à échange janvier 2016"* suite à l'autorisation du Directeur Général sur l'ouverture des débats préalables à ces évolutions.

Cette 1ère réunion prévoit de présenter le schéma d'organisation qui sera soumis à concertation, l'identification des questions posées par ces évolutions et les instances de concertation à mettre en place et leur calendrier.

GT ACCUEIL « PLURIEL » DU 19 JANVIER

Liminaire de *FO* DGFiP

En préambule, permettez-nous de nous interroger sur l'utilité de ce groupe de travail, compte tenu du message mis en ligne jeudi dernier sur Ulysse qui dit qu'une concertation nationale sur la stratégie numérique de la France est lancée sous l'égide du Conseil national du numérique. Dans ce cadre, vous affirmez que la DGFIP y trouvera sa place. Les discussions avec les syndicats ne servent-elles qu'à cautionner le schéma d'organisation futur ?

Malgré tout, vous nous réunissez ce jour sur un des 3 thèmes dévoilés lors de la réunion RGME du 15 décembre 2014. (…) Le calendrier très contraint des GT sur ces trois thèmes nous amènent à penser que, contrairement à vos propos du 15 décembre, le temps est compté.

Toutes les propositions qui nous sont soumises aujourd'hui relèvent à l'évidence d'une marche forcée vers des réductions d'emploi. Par ailleurs, leur concomitance avec la réduction de l'offre de service en matière d'accueil physique du public génère de fortes inquiétudes sur la pérennité de notre réseau.

En outre, la disparition programmée de la quasi-totalité des postes comptables C4 alimente toutes les supputations en matière de mobilité forcée.

Pour *FO*, et sans revenir sur de dramatiques événements récents, les intentions affichées de la DGFIP vont à rebours d'une présence nécessaire de tous les services de l'Etat au plus près du citoyen ; seul rempart contre le délitement des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Vous nous permettrez de considérer que l'organisation administrative d'autres pays qui vous servent manifestement de référence n'est pas adaptée aux besoins du citoyen français. Cerise sur le gâteau : la référence à Singapour, paradis fiscal et dictature, et, de surcroît pays dans lequel l'activité syndicale est proscrite, nous semble relever de la provocation. Vous l'avez compris, pour *FO*, la RGME constitue un outil de suppression massive des emplois et des services dans la sphère Etat.

Ce GT nous permet de revenir sur les supposés gains de productivité liés à la montée en charge des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et concourant ainsi à ce vous appelez l'accueil « pluriel ».

FO revendique donc de quantifier en toute objectivité la réalité des gains de productivité. Ces gains de productivité sur les missions DGFIP ont existé par le passé et existeront sans doute encore en lien avec les évolutions technologiques.

FO ne revendique pas le retour à la plume, mais seul un véritable outil de recensement des tâches permettrait d'évaluer les besoins des missions de la DGFIP qui ont toutes leur utilité sociale et économique.

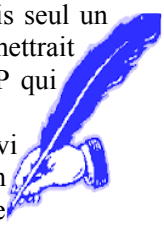

Cet outil, à condition qu'il soit fiable et suivi d'effets positifs sur les moyens, permettrait en plus, selon nous, de restaurer la confiance perdue de nos collègues envers leur administration. Nous avons demandé que soit restauré le CTR annuel sur l'état des services. Il nous permettait, en effet, d'intervenir sur l'ensemble des missions des services et pas seulement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de l'agenda social.

Refuser la tenue de ce CTR, c'est participer à cette ode bien connue du « Moins d'Etat, toujours moins d'Etat » qui est le le leitmotiv subi par les agents de l'Etat depuis de trop longues années , à tel point que c'est leur légitimité à agir qui s'en trouve entamée.

Dans le livre de Jean-Claude Mailly sur le service public il y est clairement affirmé et démontré que *"le service public n'est pas qu'un ensemble de prestations pour des usagers, c'est ce qui fonde la République.(...) Toute réforme sensée doit partir d'une réaffirmation des valeurs républicaines afin de pouvoir prendre les décisions les mieux à même de les respecter – ce que les pouvoirs publics ont refusé de faire depuis des années".* L'ouvrage se termine par ces mots que nous soumettons à votre réflexion Monsieur le Directeur Général :

"La République ne doit pas se dissoudre dans le marché. C'est aussi une question de démocratie."

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)